



# Les archers de Saint-Prix Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 23 janvier 2016

Membres inscrits & à jour de leur cotisation : 126  
Électeurs (adhérent(e) âgé(e) de +16 ans & mineurs représentés) : 126  
Quorum (1/4) : 32  
Présents : 50  
Représentés : 15

Si le quorum n'est pas atteint à l'assemblée, la réunion s'interrompt 1/2 heure avant de reprendre quel que soit le nombre des membres présents.  
La procédure est inscrite au procès verbal.

Le quorum étant atteint, **la séance débute à 17h52**

## ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE EXTRA ORDINAIRE

Modification de l'article 1 des statuts de l'association.

« Son siège social est à SAINT-PRIX, en mairie. »

l'adresse est changé par 4, rue Marcel Pagnol 95110 Sannois chez Jean NOURRY

Modification de l'article 7 des statuts de l'association.

« Le COMITE DE DIRECTION est composé de 6 membres au moins et 24 au maximum élus pour 4 ans par l'assemblée générale des électeurs prévus à l'alinéa suivant. »

Le maximum étant modifié à 15 membres élus

**Les modifications des statuts de l'association sont votées à l'unanimité.**

**Clôture de la séance à 18h32**

Le Président

Le secrétaire